

le bâton du Saint, et le bâtonnier fut le premier dignitaire de la confrérie avant de devenir le premier chef de l'Ordre. On disait tous les jours, au Palais, une messe pour la confrérie. Mais les stagiaires n'y venaient sans doute pas toujours, et peut-être croyait-on déjà trop que la religion n'est bonne qu'à l'église.

Le stagiaire a enfin conquis le droit de plaider. Mais comme il est encore peu connu, il lui arrive parfois d'aller chercher le client au lieu de l'attendre. Le Parlement a beau le lui interdire, la défense doit être souvent renouvelée. N'a-t-il pas d'ailleurs à compter avec des agents d'affaires, appelés *solliciteurs*, qui disposent plus ou moins des procès, qui les donnent ou les enlèvent, et avec le nombre croissant de ses collègues, car s'il y avait seulement cinquante avocats au commencement du xiv^e siècle, il y en a plus de quatre cents à la fin du xvi^e? Peut-il également plaider toutes les causes, les mauvaises comme les bonnes? La conscience s'obscurcit facilement lorsqu'elle est aux prises avec l'intérêt. N'allait-on pas jusqu'à soutenir qu'un avocat faisait preuve de toute son habileté, en gagnant une mauvaise cause, comme un médecin, en guérissant une maladie désespérée?

Le voilà enfin arrivé. Moyennant une rétribution fixe et annuelle, il est peut-être devenu l'*avocat pensionnaire* d'une grande famille ou d'une ville importante. A la fin du xiv^e siècle, par exemple, le célèbre Pierre l'Orfèvre est avocat pensionnaire de la ville de Lyon, et reçoit, en cette qualité, la somme de dix francs par an. L'avocat se lève alors de bonne heure. A la fin du xv^e siècle, dans les premiers jours de mars, quand Paris est encore dans le brouillard, la neige et l'obscurité, l'un d'eux, Chambellan, trouve tout naturel que ses clients lui envoient des *articles*, à cinq heures du matin, en le priant de les examiner avant de venir